



1 - Honoraires de transaction immobilier classique

Maison, Appartement, Immeuble, Terrain.

Mandat de vente – honoraires à la charge du vendeur

Honoraires indiqués en TTC (TVA en vigueur)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC	PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
de 1 € à 50 000 €	5000€	de 190 001 € à 220 000 €	13 000€
de 50 001 € à 60 000 €	6 000€	de 220 001 € à 250 000 €	14 000€
de 60 001 € à 70 000 €	7 000€	de 250 001 € à 280 000 €	15 000€
de 70 001 € à 80 000 €	8 000€	de 280 001 € à 300 000 €	16 000€
de 80 001 € à 100 000 €	9 000€	de 300 001 € à 500 000 €	6%
de 100 001 € à 130 000 €	10 000€	de 500 001 € à 1.000 000 €	5,5%
de 130 001 € à 160 000 €	11 000€	+ de 1 000 001€	5%
de 160 001 € à 190 000 €	12 000€		

Parkings ou box : forfait à déterminer en fonction du produit.

Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR : forfait à déterminer en fonction du produit et du programme.

Ces honoraires comprennent un avis de valeur, si demandée et en cas de doute sur la valeur proposée par le vendeur, du bien par étude comparative et les services proposés par l'agence, à savoir, la rédaction du mandat de vente, la détermination des diagnostics techniques et environnementaux utiles à la vente, la mise en place d'une stratégie de communication (support papier, internet ou inter cabinets), les déplacements du négociateur en immobilier, les visites, le suivi client (vendeur et acquéreur), l'accompagnement à la signature de l'avant-contrat chez un notaire et son suivi jusqu'à l'acte notarié transférant la propriété et la quittance du prix de vente.

Ces honoraires sont payés le jour de la signature de l'acte notarié transférant la propriété et la quittance du prix de vente

IMPORTANT :

Toute baisse du prix de vente lors d'une négociation par offre d'achat oblige un nouveau calcul des honoraires de l'agence.

2 - Honoraires de transaction pour immobilier spécifique

Locaux commerciaux et industriels, Fonds de commerces, Droit au bail.

Mandat de vente – honoraires à la charge du vendeur

Honoraires indiqués en TTC (TVA en vigueur)

12% TTC du prix de vente ou du prix de cession.

IMPORTANT :

Toute baisse du prix de vente lors d'une négociation par offre d'achat oblige un nouveau calcul des honoraires de l'agence.